

Greffe du Tribunal de Commerce
18 R Lamartine BP 40201
80002 AMIENS Cedex 1



Date de transmission de l'acte: 21/05/2026
Date de reception de l'AR: 21/05/2026
080-200070936-DE_2026_117-DE
A G E D I

V/REF :

Référence à rappeler dans toute correspondance

N°Rôle : 2026F00410

2024RJ0287

Madame Mélanie Stéphanie Yann-Marie née VANHOVE

Objet : demande de clôture pour insuffisance actif (LSE)

Remise par voie électronique sécurisée

Directeur Régional des Finances publiques de Picardie et du
Département de la Somme
Division des Particuliers
60, rue des Jacobins
80026 AMIENS CEDEX 1

A Amiens, le 20/03/2026

Monsieur le Directeur ,

Conformément aux dispositions légales, j'ai l'honneur de vous transmettre copie du jugement rendu par le tribunal de commerce d'Amiens dans l'affaire en références.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Directeur , en l'expression de ma considération distinguée.

Le Greffier Associé

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de reception de l'AR: 21/05/2026

080-200070936-DE_2026_117-DE

A G E D I

EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

TRIBUNAL DE COMMERCE D' AMIENS

20/03/2026

JUGEMENT DU VINGT MARS DEUX MILLE VINGT-SIX

3ème CHAMBRE

N° de PC : 2024RJ287

Prononcé le 20/03/2026 par Monsieur Frédéric ROGER Président, Monsieur Laurent KOLODIEZ, Monsieur Benoît GERVAIS, Juges, assistés de Madame Sylvania HENICQUE, commis-greffier; après débats et délibéré du même jour;

DANS:

LA PROCEDURE DE LIQUIDATION:

Madame Mélanie Stéphanie Yann-Marie née VANHOVE ayant son siège social 2 Rue Léopold Louchart 80970 SAILLY-FLIBEAUCOURT
ci-après dénommée Entreprise en Difficulté

A :

LA DEMANDE DU LIQUIDATEUR:

Selas MJS PARTNERS 5 Place Notre Dame 80000 AMIENS

APRES EN AVOIR DELIBERE :

L'entreprise en difficulté ci-dessus qualifiée a été déclarée en liquidation judiciaire le 26/09/2024 ;
Il résulte des documents produits et du rapport du Juge Commissaire que le cours des opérations de cette liquidation judiciaire se trouve arrêté par suite de l'insuffisance d'actif ;
Il échet dès lors, par application des dispositions de l'article L 643-9 du Code de Commerce, de prononcer la clôture des opérations de cette liquidation judiciaire dans les termes ci-après disposés :

PAR CES MOTIFS :

Statuant publiquement par jugement sur requête et sur le rapport oral du Juge Commissaire ;
Le Ministère Public avisé;
Prononce d'office la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de l'entreprise en difficulté ci-avant désignée ;
Désigne en tant que de besoin, l'ancien liquidateur en qualité de mandataire ad'hoc à la représentation de l'entreprise, pour toute action judiciaire, non encore entreprise ou en cours devant d'autres juridictions non connues à ce jour du Tribunal ;
Prescrit les mesures de publicité prévues par la loi ;
Ordonne l'exécution provisoire et l'emploi des dépens en frais privilégiés de liquidation judiciaire.
Ainsi jugé et prononcé

Le Président
Monsieur Frédéric ROGER

Le Greffier
Madame Sylvania HENICQUE

Signe électroniquement par Frédéric ROGER



Signe électroniquement par Sylvania HENICQUE, commis-greffier

EXPÉDITION sur 1 page + 3 en annexe, certifiée conforme à la minute

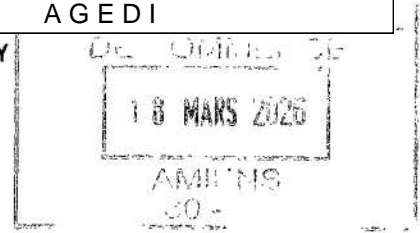
Délivrée à AMIENS le 24/03/2026



LIQUIDATION SIMPLIFIEE DE MADAME M
Bar, tabac, presse, loterie, bir
2 Rue Léopold Louchart - 80970 SAILL

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026
Date de reception de l'AR: 21/05/2026
080-200070936-DE_2026_117-DE
A G E D I

LIQUIDATEUR JUDICIAIRE : SELAS MJS PA
JUGE COMMISSAIRE : Madame Françoise GAUDEFROY
REDRESSEMENT JUDICIAIRE : 26/09/2024
LIQUIDATION JUDICIAIRE :
LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIEE : 26/09/2024
N° D'ORDRE : 2024RJ287
N° DE SIREN : 915 403 836



**REQUETE EN CLOTURE DE PROCEDURE
A MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENT ET JUGES COMPOSANT
LE TRIBUNAL DE COMMERCE D'AMIENS**

Mesdames et Messieurs les Président et Juges,

La SELAS MJS PARTNERS, représentée par Maître Nicolas SOINNE, Mandataire judiciaire, ayant Etude à AMIENS (80000), au 5 Place Notre Dame,

Agissant en sa qualité de liquidateur judiciaire de Madame Mélanie VANHOVE sis au 2 Rue Léopold Louchart à (80970) SAILLY-FLIBEAUCOURT, exploitant un fonds de Bar, tabac, presse, loterie, bimbelerie sous le n° SIREN 915 403 836.

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Attendu qu'il résulte des dispositions de l'article L.643-9 du Code de Commerce que :

« Dans le jugement qui ouvre ou prononce la liquidation judiciaire, le tribunal fixe le délai au terme duquel la clôture de la procédure devra être examinée. Si la clôture ne peut être prononcée au terme de ce délai, le tribunal peut proroger le terme par une décision motivée. »

Lorsqu'il n'existe plus de passif exigible ou que le liquidateur dispose de sommes suffisantes pour désintéresser les créanciers, ou lorsque la poursuite des opérations de liquidation judiciaire est rendue impossible en raison de l'insuffisance de l'actif, ou encore lorsque l'intérêt de cette poursuite est disproportionné par rapport aux difficultés de réalisation des actifs résiduels la clôture de la liquidation judiciaire est prononcée par le tribunal, le débiteur entendu ou dûment appelé.

Le tribunal peut également prononcer la clôture de la procédure en désignant un mandataire ayant pour mission de poursuivre les instances en cours et de répartir, le cas échéant, les sommes perçues à l'issue de celles-ci lorsque cette clôture n'apparaît pas pouvoir être prononcée pour extinction du passif. [...] »

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Sur demande d'ouverture de la débitrice, le Tribunal de Commerce d'AMIENS a prononcé par jugement du 26/09/2024 l'ouverture d'une procédure de Liquidation Simplifiée à l'encontre de Madame Mélanie VANHOVE circonscrit à son patrimoine professionnel.

La date de cessation des paiements a été fixée provisoirement au 11/09/2024.

Ont été désignés :

- Madame Françoise GAUDEFROY en qualité de Juge-Commissaire
- la SELAS MJS PARTNERS, prise en la personne de Maître Nicolas SOINNE en qualité de Liquidateur
- la SCP DELOBEAU en qualité de Commissaire de Justice

Le délai de clôture prévisionnelle a été prolongé jusqu'au 20/03/2026.

L'ENTRE

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de reception de l'AR: 21/05/2026

080-200070936-DE_2026_117-DE

A G E D I

Pour rappel, copie du précédent rapport sera annexé au

SITUATION ACTIVE✓ **ACTIF REALISE**

A ce jour, le solde recouvré en l'état actuel de la procédure est repris comme suit :

NATURE DE L'ACTIF	MONTANT RECOUVRE
Solde bancaire	337,66
Produit de la vente mobilière	2220,00
Produit cession Licence IV	5000,00
Fonds de caisse	304,00
Intérêts du compte CDC	0,33
TOTAL	7861,99

SITUATION PASSIVE✓ **DECLARATIONS DE CREANCES**

Le jugement d'ouverture de la procédure a été publié au BODACC le 04/10/2024.

Que le passif déclaré est repris ci-après :

Passif antérieur			
Nature du rang de privilège	Echu	A échoir	Total définitif
Droits sur le Tabac	14 989,50 €		14 989,50 €
Privilège de Nantissement sur Fonds de Commerce	75 081,83 €		75 081,83 €
Chirographaires	27 455,87 €	2 457,96 €	29 913,83 €
Total	117 527,20 €	2 457,96 €	119 985,16 €

✓ **VERIFICATION DU PASSIF**

Eu égard au montant de l'actif recouvré, et conformément aux dispositions de l'article L.641-4 du code de commerce, seules les créances privilégiées ont fait l'objet d'une vérification.

Il a été admis à hauteur de 90.071,33 €.

REPARTITION AUX CREANCIERS

L'insuffisance d'actif s'élève au montant du passif déclaré hors provisionnel, hors superprivilège et hors créances à échoir, déduction faite des répartitions partielles et des fonds disponibles.

A ce jour, elle est estimée en l'état à la somme de 115.550,82 €.

CLOTURE DE LA PRO

Date de transmission de l'acte: 21/05/2026

Date de reception de l'AR: 21/05/2026

080-200070936-DE_2026_117-DE

A G E D I

Conformément aux dispositions légales, la juridiction de céans a fixé au 20/03/2026 le délai au terme duquel la clôture de la procédure devra être examinée.

Eu égard aux précisions ci-dessus apportées, la procédure de liquidation judiciaire est vouée à une clôture pour insuffisance d'actifs.

Qu'il apparait ainsi que cette affaire est terminée et qu'elle peut être sans attendre clôturée pour insuffisance d'actif en application de l'article L.643-9 du Code de commerce précité.

FAIT à AMIENS, le 18/03/2026


NICOLAS BONNE
MIS PARTNERS
5 place Notre Dame
80000 AMIENS
SIRET 406 608 136 00095